

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 12
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 10

C O M M U N E de **TRAENHEIM**

REÇU le

0 5 SEP. 2019

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 2 septembre 2019 ouverte à
Convocation remise le 26 août 2019 - Séance publique.

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Adjoints au maire :

MM. Jean MARCQUE, Mme Viviane FRITSCH-TREBUS

Conseillers municipaux présents :

MM. Robert ANSTOTZ, David FINCK, Cyrille MEYER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN et Alexandre ROSIN et Mme Heike ROTHGERBER

Membres absents excusés : 2

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 2

Secrétaire de séance : M. Jean MARCQUE

M. Le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour :

OBJET 7 : REMEMBREMENT

OBJET 8 : AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMCOM (FINANCEMENT DES TERRAINS DE TENNIS)

ORDRE DU JOUR :

OBJET 1 : APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 11 JUIN 2019 ET DU 22 JUILLET 2019

OBJET 2 : URBANISME

OBJET 3 : TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENTS DE SECURITE RD 225 / RUE PRINCIPALE A TRAENHEIM - TRANSFERT DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE.

OBJET 4 : ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA PART DU WTTC (Westhoffen-Traenheim Tennis Club)

OBJET 5 : CREATION DE POSTE - M. Paul ANSTOTZ
Mme Régine STOLLESTEINER - NOMINATION STAGIAIRE

OBJET 6 : FONDATION DU PATRIMOINE

OBJET 7 : REMEMBREMENT

OBJET 8 : AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMCOM (FINANCEMENT DES TERRAINS DE TENNIS)

DIVERS :

Encadrement des personnes isolées
Voyage à Paris

Dates à retenir :

- 7 septembre : 16^{ème} Rendez-vous des Vignerons Bio d'Alsace
- 29 septembre : Inauguration des Terrains de Tennis à WESTHOFFEN et à TRAENHEIM
- 6 octobre: concert musique Harmonie Westhoffen
- 19 octobre : Fête de la Citrouille
- 7 décembre : Fête des Anciens

- du 15 au 29 septembre : congés du Maire

OBJET 1 : APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 11 JUIN 2019 ET DU 22 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu des séances du 11 juin et du 22 juillet 2019.

OBJET 2 : URBANISME

En l'absence de M. David WETTERWALD, responsable de l'urbanisme, les dossiers en cours seront étudiés lors de la prochaine Commission d'Urbanisme qui se déroulera au cours de la 1^{ère} quinzaine de septembre.

OBJET 3 : TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENTS DE SECURITE RD 225 / RUE PRINCIPALE A TRAENHEIM - TRANSFERT DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux pour la période 2018-2021.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a fixé les modalités de gestion du Fonds de Développement et d'Attractivité, du Fonds de Solidarité Communale et du Fonds d'Innovation Territoriale sur lesquelles s'appuient les contrats départementaux.

Le Fonds de Solidarité Communale a vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison d'un seul et unique projet sur la période du mandat municipal et sous réserve qu'elles assurent la maîtrise d'ouvrage du projet subventionnable.

Toutefois, certaines communes ont transféré leur compétence, notamment en matière de voirie à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ne sont par conséquent plus éligibles au Fonds de Solidarité Communale.

Ainsi, dans le cadre de ce transfert de compétence, le Conseil Départemental a décidé d'autoriser les EPCI compétents, à bénéficier du Fonds de Solidarité Communale pour un projet sur demande expresse des communes leur ayant transféré cette compétence.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° CD/2017/004 du 20 Mars 2017 du Conseil Départemental fixant les modalités de gestion du Fonds de Développement et d'Attractivité, du Fonds de Solidarité Communale et du Fonds d'Innovation Territoriale sur lesquelles s'appuient les contrats départementaux,

VU la délibération n° 159/2017 du 26 Septembre 2017 du conseil de communauté définissant l'intérêt communautaire,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Mossig Vignoble est compétente en matière de voirie et plus particulièrement :

- Voirie communale :
 - Aménagement et entretien de la voirie communale,
- Voirie départementale :
 - Prise en charge des travaux périphériques dès lors que le Département engage des travaux d'aménagement de la chaussée, à compter du 1^{er} juillet 2018,
- Eléments communs aux voiries communales et départementales :
 - Mise en œuvre des réseaux secs y compris les massifs pour candélabres et chambres de tirage,
 - Aménagements de sécurité dans le cadre des opérations globales de voirie.

CONSIDERANT également que les travaux de voirie et d'aménagement de sécurité Rue Principale / RD 225 à Traenheim sont inscrits au programme d'investissement 2019 / 2020 de la communauté de communes,

APPELE à se prononcer sur le transfert du Fonds de Solidarité Communale de la commune vers la communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire bénéficier la Communauté de Communes Mossig Vignoble du Fonds de Solidarité Communale mis en place par le Département, au titre des travaux de voirie et d'aménagement de sécurité Rue Principale / RD 225 à Traenheim,

CHARGE la communauté de communes de présenter la demande de financement au Département,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mossig Vignoble.

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 4: ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA PART DU WTTC (Westhoffen-Traenheim tennis Club)

Le WTTC (Westhoffen-Traenheim Tennis club) décide d'octroyer une subvention de 10000€ à la Commune de Traenheim pour la rénovation des 2 courts de tennis de Traenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Maire à accepter la participation de 10000€ du WTTC, dans le cadre de la rénovation des 2 courts de tennis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

OBJET 5 : CREATION DE POSTE - M. Paul ANSTOTZ Mme Régine STOLLESTEINER - NOMINATION STAGIAIRE

Pour M. Paul ANSTOTZ :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'entretien de la commune (entretien des espaces verts, entretien et rénovation des équipements communaux),

DECIDE, après en avoir délibéré,

- Il est créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Titulaire, à compter du 1^{er} novembre 2019, dans le cadre d'emplois de fonctionnaire, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique.
- L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique territorial titulaire ;
- L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35/35^{ème}.
Cet emploi sera occupé par M. Paul ANSTOTZ,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Pour Mme Régine STOLLESTEINER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Régine STOLLESTEINER est nommée stagiaire dans le cadre de ses fonctions d'Agent technique territorial. L'emploi est à temps non complet, soit 20/35ème à compter du 1^{er} août 2019.

Poste déjà occupé par Mme STOLLESTEINER en tant qu'Agent contractuel depuis le 20/08/2017.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ces dossiers et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs.

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 6 : FONDATION DU PATRIMOINE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange de courriers entre la Fondation du Patrimoine et la Commune, concernant la demande d'un reversement d'un trop perçu sur la collecte en faveur de la restauration de l'église protestante (voir document annexe).

M. Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de reverser la somme de 282€ à la Fondation du Patrimoine compte-tenu que l'erreur vient de leur part.

Vote « Pour » : 2

Vote « Abstention » : 5

Vote « Contre » : 5

OBJET 7 : REMEMBREMENT

Dans le cadre du projet de remembrement amiable, cession par la Commune de la parcelle cadastrée section 3 n°431/o.84, correspondant à un sentier (domaine privé de la Commune – sentier ne constituant pas un chemin rural ou d'exploitation) et acquisition par la Commune des parcelles cadastrées :

- section 3 n° C / 75 d'une contenance de 1 a 18 ca, correspondant à un accès d'une largeur de 3,00 mètres permettant également le passage des réseaux,
- section 3 n° J / 75 d'une contenance de 9 a 11 ca, et section 9 n°595/155 d'une contenance de 00 a 56 ca correspondant à un accès d'une largeur de 5,00 mètres.

La valeur de la parcelle cédée par la Commune de TRAENHEIM s'élève à TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.270,50 EUR).

Base de calcul :

| PROPRIETAIRES | SURFACES APORTEES | | | Valeur à l'are en euros (€) | | |
|----------------------|-------------------|-----------|---------|-----------------------------|-------|--------|
| | Zone UB | Zone IAUH | Zone AC | 15.000 | 5.000 | 350 |
| Commune de TRAENHEIM | | 0,54 | 1,63 | | 2.700 | 570,50 |

TOTAL : 3.270,50 €

La valeur des parcelles acquises par la Commune TRAENHEIM s'élève à NEUF MILLE QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (9.088,50 EUR).

Base de calcul

| | | | | | | |
|----------------------|--|------|------|--|-------|----------|
| Commune de TRAENHEIM | | 1,18 | 9,67 | | 5.900 | 3.384,50 |
|----------------------|--|------|------|--|-------|----------|

Afin de permettre la réalisation de l'opération de remembrement amiable, la cession des parcelles au profit de la Commune de TRAENHEIM aura lieu pour la somme globale de TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.270,50 EUR) et non la somme de 9.284,50 €.

De sorte que le prix de cession de TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (3.270,50 EUR) revenant à la Commune de TRAENHEIM se compense avec le prix de cession à verser par la Commune dans le cadre de l'acquisition.

Pouvoirs à Monsieur le Maire de TRAENHEIM à l'effet de signer l'acte ou les actes à intervenir, et généralement faire le nécessaire.

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 8 : AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMCOM (FINANCEMENT DES TERRAINS DE TENNIS)

La Commune de Traenheim sollicite la COMMUNAUTE DE COMMUNES de la Mossig et de Vignoble pour une avance de trésorerie de 35000€ pour le financement des 2 terrains de tennis, en attendant le paiement des subventions (REGION + DETR).

Une convention entre les 2 parties sera signée en réunion plénière le 24/09/2019.

DIVERS :

Encadrement des personnes isolées :

- Mme Viviane FRITSCH-TREBUS revient sur le sujet évoqué lors d'une précédente séance : que ce soit en période de canicule ou tout au long de l'année, lister les personnes qui pourraient être concernées, leur rendre visite. La question se pose : dans une petite commune comme Traenheim où tout le monde se connaît, est-ce que cela est utile ? Certains membres du Conseil ont déjà pris l'initiative d'aller voir les personnes âgées.

Voyage à Paris (12 et 13 octobre 2019) :

Dernières informations pratiques sur le déroulement du voyage.

Le programme ainsi que le financement sera présenté en détail lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Rentrée des classes 2019/2020 :

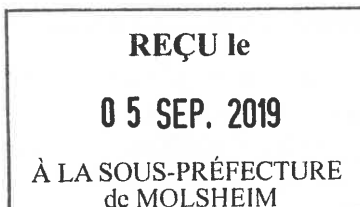
Mme FRITSCH-TREBUS fait le point sur la rentrée des classes qui s'est très bien passée :

- Restauration scolaire : 16 élèves
- Cours d'anglais : 10 inscrits à ce jour
- Une aide aux devoirs est proposée aux élèves.

Dates à retenir :

- 7 septembre : 16^{ème} Rendez-vous des Vignerons Bio d'Alsace
 - 29 septembre : Inauguration des Terrains de Tennis à WESTHOFFEN et à TRAENHEIM
 - 5 octobre : Marché d'automne à la Ferme ROTHGERBER : Bœuf à la broche
 - 6 octobre : Concert Musique Harmonie Westhoffen à la salle communale de Traenheim
 - 19 octobre : Fête de la Citrouille
 - 29 octobre : Messti
 - 1^{er} décembre : Fête de l'Avent avec repas à la Paroisse Protestante
 - 7 décembre : Fête des Anciens
- du 15 au 28 septembre : congés du Maire

Fin de séance : 21h30



Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
Le 5 septembre 2019



Le Maire : Gérard STROHMENGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Strohmenger", written over the printed name of the Mayor.

Les conseillers municipaux :

| |
|------------------------|
| M. Jean MARCQUE : |
| Mme Viviane FRITSCH : |
| M. David WETTERWALD : |
| M. Cyrille MEYER : |
| Mme Heike ROTHGERBER : |
| M. Robert ANSTOTZ : |

| |
|-----------------------------|
| M. Frédéric BASTIAN : |
| Mme Christiane SCHIMBERLE : |
| M. Jean-Renaud KLEIN : |
| M. David FINCK : |
| M. Alexandre ROSIN : |
| |